

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 13 mai 2008 à 19 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, en remplacement de la présidente, Sandra East, Lise Landry et Guylaine Richer, MM. Michel Arcand et Pierre Bertrand, tous commissaires formant quorum, ainsi que Mmes Karine Lefrançois et Elisa Rietzschel, commissaires-parents.

M. Yves Marcotte, dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Marie-France Boyer, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj. et Yvon Truchon, dir. gén. adj., Mme Julie Brunelle, secr. gén. adj, MM. Jacques Richer, cons. en gest., serv. aff. corp et comm. et Jonathan Desjardins Mallette, cons. jur. serv. aff. corp. et comm., ainsi que M. Jean Paquette, commissaire.

Mme Paule Fortier et M. Jean-François Lachance ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Guylaine Richer.

Il est 19 h 30.

COMITÉ PLÉNIER PRIVÉ

Résolution n^o CE-080513-2051

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SIÉGER en comité plénier privé.

Adopté

Il est 19 h 30.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n^o CE-080513-2052

Il est proposé par Mme Lise Landry

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 19 h 45.

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CE-080513-2053

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE SUSPENDRE les délibérations pour quelques minutes.

Adopté

Il est 19 h 45.

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CE-080513-2054

Il est proposé par Mme Sandra East

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 19 h 55.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CE-080513-2055

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 8 avril 2008.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CE-080513-2056

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

4. Expulsion de deux élèves; (huis clos)
 - 4.1 Procédure d'expulsion;
5. Probation de gestionnaires;
6. Nomination de gestionnaire : recommandation du comité de sélection; (huis clos)
7. Plan d'organisation des directions d'école 2008-2009;
8. Plan d'organisation des administrateurs des services et des établissements 2008-2009;
9. Protocole d'entente entre la Ville de Mirabel et la CSSMI;
10. Assurances de la CSSMI pour 2008-2009;
11. Travaux dans nos établissements :
 - 11.1 Réfection partielle des portes et fenêtres et réfection du bloc sanitaire sportif à la PST : nomination des professionnels en architecture;
12. Projet personnel d'orientation (PPO – achat regroupé);

Adopté

HUIS CLOS

Résolution n° CE-080513-2057

Il est proposé par M. Michel Arcand

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 19 h 55.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CE-080513-2058

Il est proposé par Mme Sandra Est

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 20 h 5.

EXPULSION D'UN ÉLÈVE

Résolution n° CE-080513-2059

ATTENDU qu'en vertu de l'article 242 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire peut, à la demande d'une direction d'école, pour une cause juste et suffisante et après avoir donné à l'élève et à ses parents l'occasion d'être entendus, inscrire un élève dans une autre école ou l'expulser de ses écoles;

ATTENDU que le conseil des commissaires a délégué par règlement au comité exécutif le pouvoir d'expulser un élève des écoles (rés. n° CC-010926-1095);

ATTENDU le cadre de gestion sur l'accessibilité aux services éducatifs adopté par le conseil des commissaires, lequel traite de l'expulsion de l'élève inscrit en formation générale des jeunes ou visé par l'obligation de fréquentation scolaire (rés. n° CC-031014-1680);

ATTENDU les dispositions prévues au paragraphe 7 de ce cadre de gestion;

ATTENDU que l'élève, après avoir eu la possibilité de bénéficier des services transitoires visant la réintégration, n'a pas respecté les engagements de l'entente sur la révocation de l'inscription;

ATTENDU la demande de la direction de l'école secondaire d'Oka, de la direction du service des mesures transitoires et de la direction générale, à l'effet d'expulser l'élève des écoles de la Commission scolaire;

ATTENDU que l'élève et ses parents ont été entendus par le comité exécutif;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'EXPULSER l'élève (nom) de tous les établissements de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Milles-Îles pour l'année scolaire 2007-2008 ainsi que l'année scolaire 2008-2009, étant entendu que toute réadmission éventuelle de l'élève dans une école de la Commission scolaire devra être approuvée par le comité exécutif;

DE PERMETTRE à l'élève de passer ses examens de fin d'année aux services transitoires;

DE SIGNALER la présente décision au directeur de la protection de la jeunesse conformément à l'article 242 de la Loi sur l'instruction publique.

Le vote est demandé sur cette proposition.

POUR (6) : Michel Arcand, Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Sandra East, Lise Landry et Guylaine Richer.

CONTRE (1) : Pierre Bertrand.

Adopté

EXPULSION D'UN ÉLÈVE

Résolution n° CE-080513-2060

ATTENDU qu'en vertu de l'article 242 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire peut, à la demande d'une direction d'école, pour une cause juste et suffisante et après avoir donné à l'élève et à ses parents l'occasion d'être entendus, inscrire un élève dans une autre école ou l'expulser de ses écoles;

ATTENDU que le conseil des commissaires a délégué par règlement au comité exécutif le pouvoir d'expulser un élève des écoles (rés. n° CC-010926-1095);

ATTENDU le cadre de gestion sur l'accessibilité aux services éducatifs adopté par le conseil des commissaires, lequel traite de l'expulsion de l'élève inscrit en formation générale des jeunes ou visé par l'obligation de fréquentation scolaire (rés. n° CC-031014-1680);

ATTENDU les dispositions prévues au paragraphe 7 de ce cadre de gestion;

ATTENDU les événements survenus et le non-respect du cadre scolaire et le refus de collaborer au support mis en place par l'école;

ATTENDU la récidive constatée dans les agissements de l'élève;

ATTENDU la demande de la direction de l'école secondaire Jean-Jacques Rousseau et de la direction générale, à l'effet d'expulser l'élève des écoles de la Commission scolaire;

ATTENDU que l'élève et ses parents ont été invités à être entendus par le comité exécutif;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'EXPULSER l'élève (nom) de toutes les écoles de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Milles-Îles pour l'année scolaire 2007-2008 ainsi que l'année scolaire 2008-2009, étant entendu que toute réadmission éventuelle de l'élève dans une école de la Commission scolaire devra être approuvée par le comité exécutif.

DE SIGNALER la présente décision au directeur de la protection de la jeunesse conformément à l'article 242 de la Loi sur l'instruction publique.

Le vote est demandé sur cette proposition.

POUR (6) : Michel Arcand, Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Sandra East, Lise Landry et Guylaine Richer.

CONTRE (1) : Pierre Bertrand.

Adopté

PROBATION DE GESTIONNAIRES

La direction générale dépose son rapport sur la probation de six gestionnaires. Elle indique que Mmes Sylvie Boulanger, directrice à la Direction du service des ressources humaines, Nathalie Gagnon, directrice adjointe à la Polyvalente Sainte-Thérèse, Chantal Major, directrice adjointe à la Direction du service des ressources financières, Maryse Nadeau, directrice adjointe à l'école Saint-Gabriel, MM. Éric Boudreault, directeur à l'école des Grands-Chemins et Éric Campeau, directeur à l'école des Mésanges, ont accompli cette étape avec succès.

HUIS CLOS

Résolution n° CE-080513-2061

Il est proposé par M. Michel Arcand

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 20 h 10.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CE-080513-2062

Il est proposé par Mme Sandra Est

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 20 h 20.

NOMINATION – DIRECTION D'ÉCOLE PRIMAIRE

Résolution n° CE-080513-2063

ATTENDU le processus de promotion s'adressant aux directions et directions adjointes d'établissement de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE NOMMER Mme Suzie Lafontaine à un poste de direction d'école primaire avec direction adjointe.

Tel que précisé à l'entente convenue entre l'ADEL et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles le 15 mars 2005, Mme Suzie Lafontaine sera soumise à une période de probation d'une durée de un an.

Adopté

NOMINATION – DIRECTION D'ÉCOLE SECONDAIRE

Résolution n° CE-080513-2064

ATTENDU le processus de promotion s'adressant aux directions et directions adjointes d'établissement de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE NOMMER Mme Isabelle Cloutier à un poste de direction d'école secondaire.

Tel que précisé à l'entente convenue entre l'ADEL et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles le 15 mars 2005, Mme Isabelle Cloutier sera soumise à une période de probation d'une durée de un an.

Adopté

NOMINATION – DIRECTION D'ÉCOLE PRIMAIRE

Résolution n° CE-080513-2065

ATTENDU le processus de promotion s'adressant aux directions et directions adjointes d'établissement de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par M. Michel Arcand

DE NOMMER Mme Claire Létourneau à un poste de direction d'école primaire avec direction adjointe.

Tel que précisé à l'entente convenue entre l'ADEL et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles le 15 mars 2005, Mme Claire Létourneau sera soumise à une période de probation d'une durée de un an.

Adopté

PLAN D'ORGANISATION DES DIRECTIONS D'ÉCOLE 2008-2009

Résolution n° CE-080513-2066

ATTENDU qu'en vertu des délégations de pouvoirs du conseil des commissaires, le comité exécutif a le pouvoir d'approuver le plan d'organisation des gestionnaires des services et des établissements proposé par le directeur général (rés. n° CC-990609-392);

ATTENDU la consultation tenue auprès de l'Association des directeurs d'école des Laurentides, en vertu de la politique locale de gestion des cadres d'école;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'ADOPTER le plan d'organisation des directions d'école pour l'année scolaire 2008-2009, lequel est versé au répertoire des présentes sous la cote 178.

Adopté

PLAN D'ORGANISATION DES ADMINISTRATEURS DES SERVICES ET DES ÉTABLISSEMENTS 2008-2009

Résolution n° CE-080513-2067

ATTENDU que le conseil des commissaires a délégué au comité exécutif le pouvoir d'approuver le plan d'organisation des gestionnaires des services et des établissements proposé par le directeur général (rés. n° CC-990609-392);

ATTENDU la consultation effectuée auprès de l'Association des cadres scolaires du Québec, conformément à la politique locale de gestion des administrateurs;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADOPTER le plan d'effectif 2008-2009 des administrateurs des services et des établissements, lequel est versé au répertoire des présentes sous la cote 179.

Adopté

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA CSSMI ET LA VILLE DE MIRABEL

Résolution n° CE-080513-2068

ATTENDU l'existence d'une entente entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) et la Ville de Mirabel (Ville) relativement à l'utilisation de certains locaux et équipement, ainsi qu'à l'échange de services;

ATTENDU que cette entente témoigne des relations existantes entre les deux organismes et d'une volonté d'unir leurs ressources pour leur clientèle respective;

ATTENDU la résolution CE 07/08-35 du conseil d'établissement de l'école Sainte-Scholastique approuvant le projet de la Ville;

ATTENDU la résolution 246-04-2008 du conseil municipal de la Ville;

ATTENDU que le terrain de l'école Sainte-Scholastique permet l'aménagement d'un tel terrain;

Il est proposé par M. Michel Arcand

D'APPROUVER le protocole d'entente relatif à la construction et à l'aménagement d'un terrain de soccer sur le terrain de l'école Sainte-Scholastique;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pour donner effet aux présentes;

DE PERMETTRE à la présidente du comité exécutif et au directeur général de conclure toute entente relative à l'aspect fiscal du protocole d'entente et à le modifier en conséquence.

Adopté

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES DE LA CSSMI POUR 2008-2009

Résolution n° CE-080513-2069

ATTENDU que le comité exécutif, par la résolution n° CE-080311-2036, a mandaté la Direction du service des affaires corporatives et des communications pour négocier de gré à gré avec la firme Lemieux, Ryan et Associés le renouvellement des assurances de la CSSMI pour l'année scolaire 2008-2009;

ATTENDU les dispositions de la politique d'approvisionnement de biens et services;

ATTENDU les pouvoirs délégués au comité exécutif par le conseil des commissaires;

ATTENDU la proposition déposée par la firme Lemieux, Ryan et Associés, le 2 mai 2008;

ATTENDU la proposition reçue de la firme Lemieux, Ryan et Associés, le 13 mai 2008, à l'effet d'obtenir le l'assureur Scottish and York un engagement qu'il appliquera la tarification de 172 247 \$ pour deux ans, en plus de nous faire bénéficier d'une remise de prime immédiate de 6 849 \$, sous réserve de certaines conditions;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE RENOUVELLER le contrat d'assurances de la CSSMI avec la firme Lemieux, Ryan et Associés pour l'année scolaire 2008-2009, selon les conditions suivantes :

- Assurance des biens	175 \$
- Assurance détournement, destruction et disparition	3 173 \$
- Assurance responsabilité civile	134 931 \$
- Basée sur 39 273 étudiants	
- Seuls sont couverts les réservoirs de moins de 15 ans	
- Assurance responsabilité civile excédentaire, dite Umbrella	23 485 \$
- Assurance responsabilité professionnelle	Incluse
- Assurance automobile des propriétaires (41 véhicules)	8 963 \$
- Assurance automobile des garagistes	770 \$
- Assurance accident des bénévoles	750 \$
Prime totale avant taxes	172 247 \$

D'AVISER la firme Lemieux, Ryan et Associés que la CSSMI accepte l'offre de l'assureur Scottish and York de renouveler le contrat d'assurances pour une période de deux ans, sous réserve des conditions énoncées dans la proposition du 13 mai 2008;

DE MANDATER la Direction du service des affaires corporatives et des communications de faire rapport au comité exécutif, lorsque sera connue la décision finale de l'assureur sur les conditions de renouvellement.

Adopté

RÉFECTION PARTIELLE DES PORTES ET FENÊTRES ET RÉFECTION DU BLOC SANITAIRE SPORTIF À LA POLYVALENTE SAINTE-THÉRÈSE
Résolution n° CE-080513-2070

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer les travaux de réfection partielle des portes et fenêtres et réfection du bloc sanitaire sportif (phase II) à la Polyvalente Sainte-Thérèse;

ATTENDU l'article 14 de l'instruction n° 73-0175 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur les contrats de services professionnels pour la construction des immeubles des commissions scolaires;

ATTENDU le guide d'application de l'instruction du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur les contrats de services professionnels pour la construction des immeubles des commissions scolaires, adopté par le conseil des commissaires et plus spécifiquement, la grille d'évaluation;

ATTENDU que la Commission scolaire a invité certaines firmes d'architecture à déposer leur offre de services professionnels pour les travaux de réfection partielle des portes et fenêtres et réfection du bloc sanitaire sportif (phase II) à la Polyvalente Sainte-Thérèse;

ATTENDU le comité de sélection mis sur pied par la Commission scolaire (rés. n° CC-080219-2831);

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation (rés. n° CE-080212-2029);

ATTENDU la proposition reçue;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par M. Pierre Bertrand

DE RETENIR le Groupe Coursol et Falardeau Architectes pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection partielle des portes et fenêtres et réfection du bloc sanitaire sportif (phase II) à la Polyvalente Sainte-Thérèse;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer les contrats à cet effet;

DE VERSER le rapport du comité de sélection au répertoire des présentes, sous la cote 180.

Adopté

PROJET PERSONNEL D'ORIENTATION

Résolution no CE-080513-2071

ATTENDU les crédits budgétaires disponibles dans le cadre d'une mesure spéciale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

ATTENDU l'implantation de la troisième phase du nouveau programme Projet personnel d'orientation (PPO);

ATTENDU les achats d'équipements (appareillage et outillage) nécessaires à l'implantation de ce programme;

ATTENDU les démarches effectuées par la Direction du service de la formation générale des jeunes, afin de valider nos besoins spécifiques pour répondre à ce nouveau programme;

ATTENDU l'offre de service de la Fédération des commissions scolaires du Québec, concernant la négociation d'un achat regroupé pour l'acquisition du matériel dans le cadre de l'implantation du programme PPO phase 3;

Il est proposé par M. Michel Arcand

DE MANDATER la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), pour qu'elle procède au nom de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) à l'appel d'offres regroupé provincial d'achat d'équipements dans le cadre du programme Projet personnel d'orientation phase 3, # G07-08-142;

QUE la CSSMI s'engage également à respecter le contrat-cadre liant la FCSQ et le(s) fournisseur(s) retenu(s);

QUE la CSSMI s'engage à défrayer les coûts reliés à la gestion de l'appel d'offres et des contrats assumés par la FCSQ, au montant de 5% du total des achats convenus avant taxes.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CE-080513-2072

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 21 h 20.

Guylaine Richer, présidente

Yves Marcotte, secrétaire général